

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} MARS 2021**
convocations adressées le 26 février 2021

Etaients présents : LELIEVRE GRAND FOUBERT LEBOUIC DELAUNAY DUVAL
FLANDRIN GUYONNET-PAYEL LAMBERT PICHEREAU

Absents excusés : FERAULT qui a donné pouvoir à M. le Maire, BOULARD, CHANOT

1- Avis sur le motif du conseil municipal extraordinaire

Les membres du conseil municipal reconnaissent le motif extraordinaire de la séance.

2- Dossier boulangerie

M. le Maire a fait état de l'avancement du dossier et sollicite du conseil une délibération spéciale :

En vertu de l'article L 1612-1 il est possible dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent de prévoir des crédits supplémentaires (en investissement seulement) – le maire devra obligatoirement les reprendre lors du vote du budget primitif 2021.

Article où il y a besoin de crédits : 1676 (chapitre 16)

Montant chapitre 16 en 2020 : 58.200,97 euros

Besoin de crédits en % : 5% soit 2.910,05 euros

M. le Maire est autorisé à mandater la somme de 2,910,05 en dépenses d'investissement – dépenses qui sera obligatoirement reprise lors du vote du budget primitif 2021.

A Lignéres-Orgères, le 2 mars 2021

Le Maire,



Raymond LELIEVRE